



MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, et le six décembre à 14h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire

Présents : MARTIN M - LEVE C - MAURICE MC - MALNOURY B - COLLADO JP - CHAPUIS D

Excusé : BARKATOFF JC

Absents : LEFEVRE G - MANGIN L - CAPEFIGUE L -

Secrétaire de séance : MAURICE MC

CREATION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal décide de créer une agence postale communale (APC) au sein de son secrétariat de mairie ; il autorise le maire à signer une convention avec la Poste ; il sollicite l'aide financière de la Poste pour l'aménagement des locaux. L'agence postale communale sera ouverte 15 heures par semaine. Le conseil municipal mandate le maire pour procéder au recrutement d'un agent pour gérer l'APC. Toute personne intéressée par cet emploi est priée de déposer une lettre de motivation et un CV à la mairie au plus tard le 5 janvier 2013.

TARIFS ANNEE 2013

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année 2013 comme suit :

Eau :

- Abonnement : 65€ HT
- Fond de renouvellement : 0.75€HT /m3
- M3 : 1.25€HT
- Redevance pollution domestique : 0.3000€ HT

Location du foyer :

- ½ journée pour réunion : 50€
- journée : 100€
- week-end : 200€
- association ou collectivités territoriales du village : location gratuite
- vaisselle 0.50€/couvert – gratuit pour les habitants de la commune
- lave-vaisselle 0.30€/couvert sans vaisselle fournie
- chauffage : 2.50€/heure
- caution : 305€

Concessions de cimetière : concession simple : 77€ - concession double : 153

AFFOUAGES 2012/2013

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des affouages pour l'hiver 2012/2013 comme suit :

Lots avec accès difficile = 30.00€ - Lot avec accès facile = 60€

ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal admet en non-valeur la somme de 15.60€ (eau 2009).

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1996 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire sur la liste électorale munie (e)s d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte électorale au plus tard le 20 décembre.
- ✓ **La commune vous propose différents systèmes de paiement de vos factures d'eau, de loyers, de locations de salle des fêtes (paiement par internet – prélèvement mensuel ou à échéance), la secrétaire de mairie se tient à votre disposition pour plus de renseignements et pour vous montrer la marche à suivre.**
- ✓ **Pensez à consulter notre site en tapant directement www.mairie-saint-marc-sur-seine.fr**
- ✓ En raison des congés, le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre au 3 janvier inclus. En cas d'urgence, veuillez joindre le maire ou les adjoints.

Le Maire,
Gilles SEYTRE

